

Chaudronnier / Chaudronnière



Description du métier

- **Fabrique, construit, assemble, monte, démolit et entretient toute une gamme de vaisseaux, de réservoirs, de tours et de chaudières;**
- **Applique des procédés de gréage, de boulonnage, d'oxycoupage, de soudage et aussi d'assemblage de matériaux composites.**

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en chaudronnerie et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir de bonnes connaissances liées aux propriétés physiques de l'acier, à l'application des procédés de soudage, au montage et au démontage d'échafaudages, à la lecture de plans et de devis, ainsi qu'à l'application des notions de mathématique et de géométrie;
- Avoir une bonne condition physique (être en mesure de travailler dans des positions inconfortables) et une bonne dextérité manuelle;
- Être capable de déplacer des objets lourds et de travailler en hauteur;
- Être minutieux;
- Avoir l'esprit d'équipe;
- Respecter les règles de santé et de sécurité du travail;
- Pouvoir se déplacer en région éloignée.

Salaire annuel moyen

Apprenti*	49 271 \$
Compagnon**	52 550 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	67 332 \$
Proportion***	72 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2014, pour les 12 mois suivant leur admission.

** Salaire moyen, en 2015, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.

*** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2015.

Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2011-2014	2015
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	29	20
Taux de placement des diplômés*	88,7 %	n. d.

* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme.

Salaire horaire* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	22,79 \$	22,81 \$	21,39 \$
2 ^e période	26,59 \$	26,61 \$	24,96 \$
3 ^e période	32,29 \$	32,31 \$	30,30 \$
Compagnon	37,99 \$	38,01 \$	35,65 \$

* Salaire en mai 2016.

Volume de travail par secteur

Industriel 98 %

Génie civil
et voirie 2 %



Perspectives d'emploi



- Il s'agit d'un des métiers les plus mobiles de l'industrie de la construction. Près des deux tiers des travailleurs sont appelés à travailler à l'extérieur de la région où ils résident. L'industrie compte près de 55 entrepreneurs en construction qui embauchent des chaudronniers;
- L'emploi a diminué en 2015, avec 697 chaudronniers actifs. Le secteur industriel génère presque la totalité de l'activité pour ces travailleurs. Celui-ci devrait connaître une baisse au cours des prochaines années;
- En 2015, 20 nouveaux apprentis ont été actifs sur les chantiers. Pour sa première année de travail, un apprenti touche un salaire annuel moyen de 49 300 \$. Une part de 72 % des compagnons travaillent au moins 500 heures par année, ce qui leur permet de gagner 67 300 \$;
- Les besoins de main-d'œuvre seront plutôt limités pour les chaudronniers au cours des années à venir, compte tenu de la légère baisse de la demande et de la disponibilité des travailleurs actuellement importante.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Chaudronnerie (5165)

Durée de la formation : 1 290 heures

Préalables scolaires : Catégorie 1*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans la région suivante :

- Montréal



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

Salariés actifs en 2015

Abitibi-Témiscamingue	16
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	93
Côte-Nord	21
Estrie	45
Île de Montréal	49
Laval-Laurentides-Lanaudière	115
Mauricie-Bois-Francs	94
Montérégie	95
Outaouais	3
Québec	72
Saguenay-Lac-Saint-Jean	94
Extérieur et Baie-James	-
Total	697

Nombre de femmes actives dans le métier 10

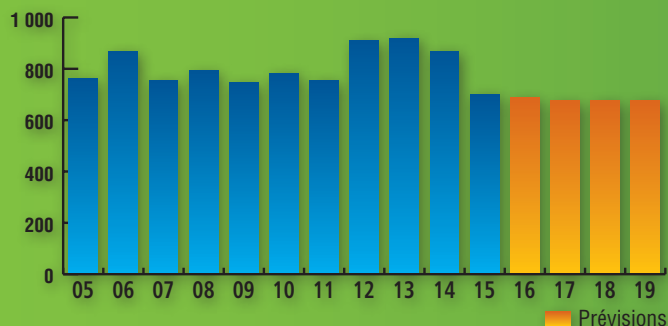
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Chaudronnier	62 %
Ensemble des métiers et occupations	16 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 2005-2019



Âge de la main-d'œuvre en 2015

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	27	77 %	22 %	1 %	90
Compagnon	46	13 %	56 %	31 %	607
Total des chaudronniers	43	21 %	51 %	28 %	697
Ensemble des métiers et occupations	39	27 %	58 %	15 %	153 040